

*Carine HERBIN*

*Ingénieur chargée de projet paysages Institut Français de la Vigne et du Vin, 17 rue Jean Chandon Moët, F-51200 Epernay, France*

## **LABORATOIRES PAYSAGES VITICOLES : METHODOLOGIE DE GESTION DES PAYSAGES VITICOLES A L'ECHELLE DES TERRITOIRES**

### **1. Introduction**

La gestion des paysages viticoles constitue un enjeu de développement durable des territoires où il s'agit « d'entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (Convention Européenne du Paysage, 2000).

Un certain nombre de démarches paysage ont déjà été réalisées ou sont en cours (ODG Costières de Nîmes, 2006 ; Pays des Brouilly, 2010, Union des Vignerons du Beaujolais, 2012 ; Syndicat des Crus Banyuls et Collioure, 2011 et 2012), et réparties dans différents bassins de production, d'autres projets sont en émergence ou en réflexion.

Quel que soit le stade de construction, un important besoin de méthodologie et d'accompagnement (ingénierie technique, logistique et financière) est reconnu par les acteurs viticoles locaux, notamment en amont de la démarche et aussi sur la façon de procéder.

Si les objectifs de qualité paysagère et la réflexion appartiennent à chaque territoire viticole, le cadrage, la méthode et les outils associés n'étaient pas à ce jour formalisés et chacun réussit, s'essaie ou achoppe sur la conduite d'une démarche paysage viticole de qualité, sur la mise en œuvre et la réalisation d'actions concrètes et pouvant être reconnue.

Le projet Laboratoires Paysages Viticoles répond à ce besoin exprimé par la profession viticole pour les projets de gestion des paysages viticoles à l'échelle des territoires.

Le projet a duré 18 mois ; il concerne la création, l'expérimentation d'une méthodologie-transfert de démarche paysage viticole sur des laboratoires de paysage pour dynamiser la gestion, la valorisation et la reconnaissance des paysages viticoles nationaux et pouvant amener à la labellisation par le Réseau International Paysages Viticoles dit « Charte de Fontevraud ».

Les « Laboratoires Paysages Viticoles » proprement dits sont des sites ou des régions viticoles partenaires volontaires pour s'engager dans une démarche d'expérimentation de développements méthodologiques, d'appropriation des outils du paysage par les acteurs et de leur prise en compte dans les itinéraires technologiques et de développements économique, environnemental et œnotouristique.

### **2. Matériel et méthodes**

L'institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) est porteur du projet qui comporte quatre partenaires appelés « Laboratoires Paysages Viticoles » :

- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB)
- Syndicat Général des Vignerons des Côtes du Rhône (SGVRCR)
- Union des Vignerons du Beaujolais (UVB)
- Organisme de Défense et de Gestion des Costières de Nîmes (CDN)

Pour développer et animer les laboratoires de paysages, l'IFV collabore avec le bureau d'études « Territoires & Paysages » et un relai opérationnel dans chacun des laboratoires en région.

Ce projet est mené avec les quatre laboratoires et la coordination générale, supervisée par un comité de pilotage constitué de l'IFV, du bureau d'études Territoires & Paysages, des partenaires et d'un groupe d'experts composé de représentants de l'INAO (Gilles Flutet), de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles (Monique Toublanc), du CNRS Ladyss (Aline Brochot), du Ministère de l'Agriculture (Françoise Pelissier), du CEZ Rambouillet (Lamia Othoffer), et d'un expert (Régis Ambroise).

Quatre comités de pilotage ont été menés, dont 3 en région avec illustration du projet sur une visite de terrain.

Le projet a été construit autour de 3 volets itératifs dans leur application : typologie des laboratoires, adaptation et test de la méthodologie-processus aux territoires viticoles, et mise en place des démarches paysages. Le principe était d'autoévaluer les projets de chaque laboratoire et de les accompagner dans leur démarche ainsi que d'évaluer simultanément la méthodologie en construction sur l'ensemble des démarches en cours ; et enfin de produire un outil d'autodiagnostic de démarche de paysage.

Le guide méthodologique et l'outil d'autodiagnostic en ligne de gestion des paysages ont été construits et testés sur les Laboratoires Paysages Viticoles, en parallèle de la conduite de leur propre projet et à partir de la méthodologie de gestion des paysages décrite dans le rapport du Conseil de l'Europe (BUSQUET FABREGAS, J et al., 2011), des échanges et des retours d'expériences de chaque laboratoire retranscrits pour illustrer de manière concrète les étapes de mise en œuvre de démarche paysages viticoles, des outils spécifiques paysages et agriculture (APPORT., 2009) et des expériences et du cadrage de l'adhésion des territoires au Réseau International Paysages Viticoles dit « Charte de Fontevraud » (IFV, 2012).

Des entretiens individuels se sont révélés nécessaires pour approfondir le projet initial de chaque laboratoire et approcher une typologie. Ils ont été réalisés selon une grille semi directive identique et créée pour les laboratoires à destination à chaque fois- et de façon séparée- du président élu, du directeur du laboratoire et du chargé de projet.

### **3. Résultats et discussion**

Les entretiens inspirés de l'expérience acquise dans le cadre de la démarche de la charte de Fontevraud, du bureau d'Etudes Paysages & Territoires et du processus de gestion du paysage décrit par Busquet Fabregas, J et AL. , ont permis d'aborder l'ampleur du processus et de mesurer les écarts et les besoins de chacun. Ils ont montré la nécessité, en amont d'un objectif ou à d'un résultat particulier attendu, d'élaborer la vision paysage de l'organisme sur le long terme, de choisir l'orientation à moyen terme et de faire évoluer le projet initial, en cohérence avec la vision et l'orientation définies. Les entretiens ont permis aussi d'insister sur le caractère territorial de la démarche et de la nécessaire participation le plus possible en amont du projet des acteurs paysages des autres secteurs concernés. Le challenge étant de réussir à rendre opérationnel et réaliste le projet de la démarche sur la période considérée, en parallèle d'un outil d'évaluation et de référence pratique. Aussi il a été décidé de structurer le projet initial selon une trame type pour produire le conseil stratégique et opérationnel sur mesure qui a ensuite servi de feuille de route dans l'accompagnement trimestriel de chaque démarche. Les entretiens ont aussi permis de conceptualiser une typologie de démarche paysage, articulée autour de 4 stades progressifs identifiés dans le processus de gestion des paysages et mis en place par chaque laboratoire. Ces stades sont la traduction de la réalité opérationnelle des laboratoires et de la dynamique observée des démarches de paysage entreprises :

1. Stade « initiation », en amont de la démarche, ce stade correspond aux premiers échanges et réflexions permettant au porteur de projet de positionner sa démarche paysage viticole et la formaliser par un inventaire, un audit interne des actions et des acteurs existants.
2. Stade « démarrage », ce stade illustre le lancement de la démarche par le porteur de projet matérialisé par la mise en place de moyens dédiés, la réalisation des études préalables nécessaires à la connaissance des paysages viticoles (diagnostic paysager, définition des objectifs de qualité paysagères et plan d'actions), des premières réunions d'échanges, de la communication.
3. Stade « déploiement », sur la base des études préalablement réalisées, ce stade correspond au développement de la démarche par le porteur de projet et l'ensemble de ses partenaires associés. Il s'illustre le plus souvent par la mise en œuvre des actions, la contractualisation de la démarche notamment au moyen de charte paysagère-environnement et la reconnaissance de la démarche par la labellisation au Réseau International Paysages Viticoles dit Charte de Fontevraud.
4. Stade « confirmation », ce dernier stade équivaut à l'appropriation de la démarche sur l'ensemble du territoire et à plus fine échelle, celle de l'exploitation. Cette traduction repose sur une acquisition de connaissances et de compétences mobilisées, indispensables au respect des objectifs de qualité paysagères établies.

L'analyse globale des entretiens a aussi permis de construire les phasages pratiques et simplifiés des 4 stades des démarches du process comprenant les conditions de faisabilité à remplir et les étapes à réaliser, et formant le conseil de gestion type (exemple stade initiation Fig. 1).

Un outil d'Aide à la Décision en ligne a été développé (Fig. 2) pour permettre l'auto-évaluation des démarches paysages.

Le principe d'évaluation des démarches paysages s'appuie sur un questionnaire directif issu de celui des entretiens et dont l'analyse positionne l'avancement de la démarche autour des 4 stades identifiés.

Chaque stade est assorti du conseil type et dont les recommandations sont développées dans le guide méthodologique complémentaire.

Le guide méthodologique de démarche de gestion des paysages viticoles à l'échelle des territoires (Fig.3) fournit les éléments théoriques et pratiques de réponse aux organismes souhaitant initier ou approfondir une démarche de gestion des paysages viticoles. Le guide s'articule autour de la faisabilité, la coordination/animation et la mise en œuvre de la démarche paysage. Il est illustré par les témoignages, échanges et retours d'expérience des quatre régions viticoles, engagées dans ce programme national de recherche.

La mobilisation des territoires intéressés et leur engagement ont été rapides sur la durée contrainte du projet de 18 mois et conséquents en nombre de bassins et de surfaces de production engagés et du niveau de réalisation et de mise en place de gouvernance des démarches de paysage viticole.

La difficulté principale du projet a été de réussir la nature itérative de la méthode et de la réalisation des démarches de chaque laboratoire sur la durée des 18 mois où la création de la méthode s'est nourrie des réalités de chaque laboratoire et a évolué en même temps que le projet devait se nourrir de la méthode et évoluer lui aussi.

Les laboratoires engagés sont partants pour un nouveau projet autour de la gestion des paysages viticoles à l'échelle de l'exploitation en multipliant encore davantage les échanges.

#### **4. Conclusions**

Ce projet d'ampleur, ambitieux et novateur par la recherche de transcription opérationnelle et d'auto-évaluation de principe de gestion de paysages à destination des territoires et en particulier du monde viticole tout en étant en interaction avec les démarches exemples, ce projet a été mené à bien grâce à une implication forte de la profession et un accompagnement de qualité de la part du bureau d'études Territoires et Paysages et du Comité de Pilotage.

Le projet a montré la réalité de l'attente de la profession en termes de paysages.

Le projet « Laboratoires paysages viticoles » est maintenant relié au « Réseau International Paysages Viticoles » dit « Charte de Fontevraud » et renforce la cohérence des actions paysage à l'IFV ; il bénéficie d'un soutien et d'une participation accrues de la profession.

Le travail initié en 2013/2014 est à communiquer, à compléter à l'échelle des exploitations viticoles et sur des thématiques spécifiques notamment patrimoniales et foncières, et enfin à poursuivre au niveau national et européen.

#### **5. Remerciements**

Le projet Laboratoires Paysages viticoles a été mené grâce au soutien du fonds de financement Recherche et Développement de FranceAgriMer.

#### **Bibliographie**

APPORT, 2009. 4 cours "Le paysage et la formation à l'agriculture durable". IFV

APPORT, 2009. Projet d'exploitation agricole et paysage :

<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie :

<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. Représentation et interprétation du paysage outils pour observer, analyser, valoriser : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. La visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. Paysage, outil de médiation : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

APPORT, 2009. Paysage, urbanisation et projet agricole, quel mode d'expression des paysages agricoles dans les projets de territoire : <http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/agriculture-et-paysage.html>. IFV

BUSQUETS FABREGAS, Jaume et CORTINA AMOS, Albert, 2011. Rapport « Paysage et territoire : le processus de gestion des paysages » 6<sup>ème</sup> conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention Européenne du Paysage, page 26

COLLECTIF, 2000. Convention Européenne du Paysage : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>.

IFV, 2012. Notice d'adhésion à la charte de Fontevraud : <http://www.chartedefontevraud.org/?page=les-conditions-dadhesion-a-la-charte>

ODG Costières de Nîmes et Territoires & Paysages, 2006. Diagnostic paysager et environnemental et plan d'actions de l'appellation Costières de Nîmes : [http://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/mediatheque/Developpement-durable/form\\_arbres\\_remarquables/Chartes\\_paysag%C3%A8res/Charte\\_Paysag%C3%A8re\\_et\\_envir\\_onnementale\\_des\\_Costi%C3%A8res\\_de\\_N%C3%A8mes\\_Synth%C3%A8se\\_01.pdf](http://www.nimes-metropole.fr/fileadmin/mediatheque/Developpement-durable/form_arbres_remarquables/Chartes_paysag%C3%A8res/Charte_Paysag%C3%A8re_et_envir_onnementale_des_Costi%C3%A8res_de_N%C3%A8mes_Synth%C3%A8se_01.pdf).

Pays des Brouilly et Territoires & Paysages, 2010. Diagnostic paysager et plan d'actions viticole des crus Brouilly et Côte de Brouilly : [http://www.espace-des-brouilly.com/pays\\_des\\_brouilly/charte\\_de\\_fontevraud-c-991\\_862.html](http://www.espace-des-brouilly.com/pays_des_brouilly/charte_de_fontevraud-c-991_862.html).

Syndicat des Crus Banyuls et Collioure et Territoires & Paysages, 2011 et 2012. Charte paysagère et environnementale et plan d'actions du vignoble de la Côte Vermeille : [http://www.vins-cotevermeille.fr/sites/default/files/page-documents/Charte\\_Paysagere\\_Cote\\_Vermeille.pdf](http://www.vins-cotevermeille.fr/sites/default/files/page-documents/Charte_Paysagere_Cote_Vermeille.pdf), [http://www.vins-cotevermeille.fr/sites/default/files/page-documents/Charte\\_Plan\\_actions\\_Cote\\_Vermeille.pdf](http://www.vins-cotevermeille.fr/sites/default/files/page-documents/Charte_Plan_actions_Cote_Vermeille.pdf).

Union des Vignerons du Beaujolais et Territoires & Paysages, 2012. Démarche de valorisation des paysages viticoles du Beaujolais. Phase 1 : diagnostic paysager : <http://www.beaujolais.com/documents/valorisation-des-paysages-viticoles/PLAN-ACTION-VALORISATION-DES-PAYSAGES-VITICOLES-DU-BEAUJOLAIS-TP-UVB-AVRIL-2013-BD.pdf>.

## CONSEILS POUR MA DEMARCHE PAYSAGE

10 mars 2015

Ma démarche est au stade **INITIATION** -> DEMARRAGE -> DEPLOIEMENT -> CONFIRMATION

### Les points clés à intégrer au préalable

- Formuler le projet de démarche Paysage : son porteur, son périmètre, son ambition, sa stratégie, ses livrables : audit et inventaire
- Estimer la durée sur 1 à 2 ans
- Définir et prévoir la coordination et l'animation de la démarche sur la durée fixée :
  - Le pilotage par un élu référent, un directeur et un chargé de mission
  - Les instances de décisions parmi celles existantes, ou de nouvelles à créer
  - L'animation par un chargé de mission et l'appui d'un stagiaire ou d'un bureau d'études externe
  - La mise en oeuvre des actions en interne ou en externe ou avec l'appui de stagiaire
- Estimer les besoins financiers sur la durée fixée :
  - Pilotage (temps de personnel)
  - Diagnostic (temps de personnel et prestation)
  - Animation (temps de personnel et prestation)
  - Communication (temps de personnel et prestation)
- Identifier les partenaires à associer
- Planifier les étapes à réaliser sur la durée prévue et penser à intégrer la démarche à plus long terme

### Les étapes à réaliser

- Valider le projet programmé et budgétiser la "démarche paysage" par vos instances internes de décision
- Communiquer le projet
- Réaliser l'audit et l'inventaire des actions paysages et des acteurs existants
- Initier le travail d'animation et de concertation locale
- Recenser les composantes paysages et les démarches paysage pour mobiliser les sites existants et les rendre pilotes, à terme
- Produire et communiquer le document de réalisation de la démarche
- Evaluer la réalisation des étapes

Chaque recommandation est illustrée dans le guide méthodologique complémentaire. D'une façon générale, le guide fournit les éléments théoriques et pratiques de réponse aux organismes souhaitant initier ou étant déjà engagés dans une démarche de gestion des paysages viticoles. Il s'articule autour de la faisabilité, la coordination/animation et la mise en œuvre de la démarche paysage. Il est illustré par les témoignages, échanges et les retours d'expérience de quatre régions viticoles d'envergure, engagées dans ce programme national de recherche.

Figure 1 : Conseil de démarche paysage pour le stade initiation



**Figure 2 :** Outil en ligne d’autoévaluation des démarches de gestion paysages viticoles à l’échelle des territoires  
<http://www.vignevin.com/outils-en-ligne/aide-a-la-decision/gestion-des-paysages-viticoles/gestion-des-paysages-viticoles.html>



**Figure 3 :** Guide méthodologique de gestion des paysages viticoles à destination des territoires  
<http://www.vignevin.com/recherche/developpement-durable/paysages-viticoles/laboratoires-paysages-viticoles.html>